

EXTRAIT:



Nombre de membres en exercice : 21

PRESENTS (18) : MM. ABELIN, PEROCHON, SULLI, Mme BARREAU, M. BARBOT, Mme LAVRARD, MM. BONNET, CHAINE, Mme AZIHARI, MM. BEN EMBAREK, PREHER, PINNEAU, GAUTHIER, GUIMARD, Mme PIAULET, M. MARTIN, Mme PONTHER, M. MELQUIOND

POUVOIRS (2) : Mme BOURAT mandant a pour mandataire M. ABELIN
M. MEUNIER, mandant a pour mandataire Mme LAVRARD

EXCUSE (1) : M. HENEAU

Monsieur Mohamed BEN EMBAREK a été désigné pour remplir la fonction de secrétaire de séance

RAPPORTEUR : Mme Evelyne AZIHARI

OBJET : Demande de subvention de l'association Compostâge pour l'organisation de l'événementiel "Tous au Compost"

Mesdames, Messieurs,

LA CAPC a signé en 2011 avec l'ADEME, une convention d'une durée de cinq ans concernant la mise en place d'un programme local de prévention (PLP) des déchets. Cette convention engage la CAPC à réaliser des actions et aides à la mise en place de projets en lien avec la réduction des déchets. L'objectif à atteindre est de diminuer de 7% les ordures ménagères et assimilées. Le PLP oblige la CAPC à intervenir auprès de différents acteurs : écoles, entreprises, établissements privés, usagers...La CAPC est accompagnée financièrement par l'ADEME pour la mise en oeuvre de ce programme (69643€/an pendant 5 ans)

L'association Compostâge est un prestataire avec lequel la CAPC travaille depuis plus de deux ans concernant plusieurs projets (compostage en pied d'immeuble, formations de guides composteurs, expositions, apports techniques pour les installations pédagogiques...). L'association mène en parallèle d'autres projets dans la région Poitou-Charentes, notamment la réalisation de l'événement "Tous au compost".

Cet événement permet la mise en avant de toutes les pratiques du compostage (en tas, en bac, en lombricomposteurs...) à travers l'ouverture au public de sites de compostage, sur la base de personnes volontaires. Cet événement, prévu du 2 au 8 avril 2016 entre entièrement dans les objectifs du PLP et permettra la promotion des ventes mensuelles de composteurs déjà assurées par la CAPC.

* * * * *

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS CHATELLERAUDAIS

Délibération du bureau prise par délégation

du 25 avril 2016

n° 15

page 2/2

VU l'article 3 alinéa II – 3.4 des statuts de la communauté d'agglomération, relatif à la compétence collecte, élimination et valorisation des déchets des ménages et des déchets assimilés dans les conditions fixées par l'article L.2224-13 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°2 du conseil communautaire du 22 avril 2014 de la Communauté d'Agglomération du Pays Châtelleraudais, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

CONSIDERANT que ce projet répond entièrement aux attentes du PLP à savoir la réduction des ordures ménagères et assimilées, tout en intégrant un volet pédagogique.

Le bureau, ayant délibéré, décide :

- d'attribuer une participation financière de 2000 € à l'association Compostâge
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.

La dépense sera imputée à la ligne budgétaire 812.14/6574/3460 dans le budget annexe des déchets.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire

Par le président de la communauté d'agglomération

Publié au siège de la CAPC, le 27.04.2016

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER

